

Le prix du séjour

Son calcul

Il est calculé en prenant en compte les seuls frais d'organisation (hébergement, restauration, transport, activités, encadrement). Toutefois, la participation financière des familles ne couvre pas l'ensemble de ces frais. Les tarifs proposés le sont grâce à des aides de la commune de Saint Jean du Gard et de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes.

D'autres subventions nous sont parfois accordées, de plus en plus rarement, de moins en moins importantes. Le prix payé par les familles a donc tendance à augmenter d'année en année.

A chacun son tarif

Pour les familles bénéficiant d'aides aux vacances de la CAF, ces aides sont déduites du prix du séjour. Pour les autres familles, dans une volonté de solidarité, le tarif du séjour est modulé selon les revenus et la composition de la famille, tout en restant



dans une fourchette de prix que nous espérons accessibles au plus grand nombre. Nous sommes toutefois conscients de l'effort financier qu'un départ en séjour nécessite et de l'impossibilité pour certains d'y faire face. D'autres aides peuvent être sollicitées auprès de divers organismes. Nous pouvons vous accompagner dans ces démarches. N'hésitez pas à nous en parler.

Le paiement du séjour

Des arrhes pour valider l'inscription

A l'inscription, il vous sera demandé des arrhes d'un montant de 50 €. Ces arrhes permettent de valider l'inscription de votre enfant au séjour. Ils sont encaissés de suite. Ils ne sont en aucun cas remboursables, sauf pour des raisons de santé, validées par un certificat médical.

Payer en plusieurs fois, c'est possible... mais avant le séjour

Vous avez la possibilité de payer le séjour en plusieurs fois. Cependant, il vous sera demandé la totalité des chèques lors de l'inscription avec les dates auxquelles vous souhaitez qu'ils soient prélevés. Ces dates peuvent s'étaler après le séjour.

Payer avant le départ, une règle pour tous

Quelque soient les modalités de paiement, la totalité du prix du séjour doit être réglée 15 jours avant le départ.

Les Aides aux vacances de la CAF

Pour quels enfants ?

Sont concernés les enfants nés entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2009.

Pour quels séjours ?

L'Aide Vacances Enfant (AVE) est valable pour les camps et colonies conventionnés par la CAF du Gard et déclaré à la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Cette aide est désormais valable pour un seul séjour par an.

Le montant de l'aide de la CAF

Elle dépend du quotient familial (QF) de la famille.

Pour un QF de 0€ à 400€, l'aide est de 75% du coût du séjour (avec une aide maximum de 300 €).

Pour un QF de 401 à 700 €, l'aide est de 50% du coût du séjour (avec une aide maximum de 200 €).

Exemples

Pour un séjour de	7 jours	10 jours
d'un montant de	300 €	500 €
avec une aide de	50%	75%
Montant de l'aide	150 €	300 €
A payer par la famille	150 €	200 €

l'Oustal

Inscrire son enfant à un séjour de l'Oustal

Année 2016

